

1. Les organismes communautaires autonomes du domaine de la santé et des services sociaux (OCASSS) sont essentiels pour la société et la pandémie l'a révélé avec encore plus d'intensité. Issus des communautés, ils doivent pouvoir réaliser leur mission selon la volonté de leurs membres, sans ingérence gouvernementale ou autre. Bien que le respect de leur autonomie soit affirmé par la [Politique gouvernementale de l'action communautaire](#) (2001), les OCASSS doivent régulièrement contrer des menaces à leur autonomie, par exemple, des tentatives d'appliquer aux OCASSS des règles conçues pour le réseau de la santé et des services sociaux.

■ **Que fera votre parti pour assurer le respect de l'autonomie des organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux ?**

Réponse de la Coalition avenir Québec – l'équipe François Legault :

Au printemps 2022, un montant récurrent de 37,1 M\$ a été octroyé afin de rehausser le financement du PSOC et d'améliorer le soutien à la mission globale des organismes régionaux et nationaux. Ce financement additionnel a été réparti entre les établissements responsables du PSOC et le MSSS sur la base du nombre d'organismes communautaires admis au PSOC. Nous souhaitons continuer de travailler en collaboration avec les organismes afin de respecter et d'accroître leur autonomie, comme nous l'avons fait à ce jour.

2. Les 3 000 organismes communautaires autonomes en santé et services sociaux (OCASSS) ont identifié un manque de financement à la mission globale à la hauteur de 370 M\$ par année, ainsi qu'ils le revendiquent par la [campagne CA\\$\\$\\$H](#) (*Communautaire autonome en santé et services sociaux -Haussez le financement*). Ce montant doit être ajouté au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux.<sup>1</sup>

■ **Que fera votre parti pour augmenter le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes de la santé et des services sociaux ?**

Réponse de la Coalition avenir Québec – l'équipe François Legault :

Dès son arrivée au pouvoir, la CAQ a démontré l'importance qu'elle accorde aux organismes communautaires. Nous avons bonifié de 127 M\$ en quatre ans le financement à la mission globale des organismes communautaires en santé et services sociaux, soit une hausse moyenne de 9,9% par année. Ce montant exclut l'indexation.

<sup>1</sup> Le montant de 370 M\$ demandé pour les OCASSS est inclus dans la somme de 460 M\$ réclamée pour l'ensemble des programmes soutenant le financement à la mission des organismes communautaires autonomes québécois par la campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#), campagne que les OCASSS soutiennent également en solidarité avec le mouvement.

À titre comparatif, ni le Parti québécois ni le Parti libéral du Québec n'en ont fait autant au cours de leurs derniers mandats au gouvernement. Entre 2014 et 2018, le budget du PSOC avait augmenté de seulement 27 M\$. La CAQ a l'intention de continuer à mieux soutenir les organismes communautaires afin de les aider à réaliser leur mission. De plus le gouvernement de la CAQ a lancé plus tôt cette année son Plan d'action en matière d'organismes communautaires qui vient rétablir les iniquités causées par le précédent gouvernement libéral qui avait sabré dans le financement à la mission. Avec le Budget 2022-2023, nous avons investi 1,1 G\$ sur 5 ans afin d'appuyer les organismes communautaires, dont une grande partie en financement à la mission, élevant le financement annuel à près du double du montant annuel effectif lors précédent gouvernement libéral. En effet, le financement global du gouvernement en 2022-2023 pour l'action communautaire atteindra un sommet inégalé de 1,8 G\$. C'est un accomplissement dont nous sommes fiers, et notre gouvernement s'engage à continuer dans cette voie s'il mérite à nouveau la confiance des Québécois.

3. Dans le cadre du [Programme de soutien aux organismes communautaires](#) (PSOC) administré par le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'indexation des subventions est très différente de l'attribution d'enveloppes de rehaussement, adoptées lors des [budgets du Québec](#): leurs objectifs sont différents et ils proviennent de processus décisionnels distincts. L'indexation des subventions permet de maintenir le pouvoir d'achat, de suivre l'augmentation des coûts à assumer et, donc, la continuité des activités et des services à la population. Ainsi, obtenir l'indexation des subventions ne permet que de poursuivre le travail et d'éviter de s'appauvrir, d'année en année.
  - a. Les OCASSS réclament un changement au mode de calcul de l'indexation annuelle des subventions, afin de tenir compte de nombreuses charges incluses dans leurs coûts de fonctionnement<sup>2</sup> (coûts d'opération ou de système), contrairement à ce dont tient compte la prévision de [l'Indice des prix à la consommation](#). L'écart entre l'indice des prix à la consommation et la hausse des frais de fonctionnement résulte en un appauvrissement continu des organismes et limite leur capacité à répondre aux demandes de la population.
- **Que fera votre parti pour que l'indexation des subventions versées aux OCASSS par le MSSS couvre la hausse de leurs coûts de fonctionnement, afin d'assurer la poursuite de leurs activités ?**

Réponse de la Coalition avenir Québec – l'équipe François Legault :

<sup>2</sup> La campagne [Engagez-vous pour le communautaire](#) revendique également ce modèle pour les programmes dont les subventions ne sont pas indexées.

La croissance annuelle moyenne des budgets a été de 9,9%, ce qui inclut l'indexation. Dans un prochain mandat, nous allons continuer de faire en sorte que les budgets évoluent et se bonifient en fonction des besoins.

- b. La situation inflationniste affecte les OCASSS de plusieurs manières: comme employeurs, ils doivent indexer les salaires dans le respect des contrats de travail et ils doivent assumer la hausse de divers coûts, notamment de transport. Alors que [l'inflation moyenne de janvier à mai 2022](#) est de 6.3%, et qu'elle pourrait prochainement atteindre 8%, les subventions des OCASSS pour 2022-2023 ont été indexées à seulement 2.9%, taux qui est issu des projections économiques produites à l'automne 2021, lesquelles se sont avérées être sous-évaluées. Les OCASSS ne peuvent assumer seuls les conséquences de l'inflation et demandent d'urgence un réajustement du taux pour l'année 2022-2023.

- **Que fera votre parti pour qu'une enveloppe exceptionnelle soit dégagée d'urgence, afin de verser aux OCASSS un montant qui leur permettra de poursuivre leurs activités sans s'appauvrir?**

Réponse de la Coalition avenir Québec – l'équipe François Legault :

Pendant la pandémie, la CAQ a versé en aide d'urgence plus de 116 M\$ pour soutenir les organismes communautaires et les aider à défrayer les frais supplémentaires en lien avec la COVID. La CAQ a été au rendez-vous et continuera de l'être pour faire en sorte que les organismes puissent continuer d'assurer leur mission.

4. À chaque année, on déplore des disparités de traitement et de financement entre OCASSS aux missions semblables. À titre d'exemple, pour l'année 2021, alors qu'au [Saguenay-Lac-Saint-Jean](#) les OCASSS recevaient 144 379\$ en moyenne pour la mission globale, des OCASSS semblables en recevaient 251 345\$ à [Montréal](#) et 264 077\$ à [Laval](#). Pour la même année, alors que les subventions pour la mission globale représentaient 89% et 93% du PSOC versé par les CISSS de la [Côte-Nord](#) et du [Bas-Saint-Laurent](#), ce pourcentage n'atteignait que 70% à Laval et 73% à Montréal.

- **Que fera votre parti pour mettre fin aux iniquités administratives et financières?**

Réponse de la Coalition avenir Québec – l'équipe François Legault :

D'emblée nous reconnaissons que la situation actuelle peut être améliorée pour les organismes communautaires. Si notre parti mérite à nouveau la confiance des Québécois, nous nous engageons à nous asseoir avec les différents acteurs du milieu communautaire afin de collaborer à diminuer les iniquités administratives et



des regroupements provinciaux  
d'organismes communautaires et bénévoles



COMMUNAUTAIRE AUTONOME  
EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX

HAUSSEZ  
LE FINANCEMENT

[www.kpecb.org](http://www.kpecb.org)

Réponses reçues des formations politiques

Coalition avenir Québec –

l'équipe François Legault

Campagne électorale 2022

financières, tout en tenant compte des particularités inhérentes aux divers milieux et organismes communautaires.